

PRIX de journée fixé par arrêté du directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS) en date du
01 Mars 2024

PRIX DE JOURNEE depuis le 1er MARS 2024

DISCIPLINE	PRIX DE JOURNEE	TICKET MODERATEUR* (part non prise en charge par l'assurance maladie)
Psychiatrie adulte	737,89 €	147,57 €
Foyer post-cure	737,89 €	147,55 €
Hôp de jour - Psychiatrie adulte	532,54 €	106,50 €
Hôp de nuit - Psychiatrie adulte	532,54 €	106,50 €
Psychiatrie enfant	1 003,64 €	200,72 €
Hôp de jour - Psychiatrie enfant	892,50 €	178,50 €
Hôp de nuit - Psychiatrie enfant	892,50 €	178,50 €

FORFAIT HOSPITALIER* 15,00 € depuis le 1er janvier 2018 (applicable en hospitalisation complète uniquement) et non dû
par les bénéficiaires de l'AAEH

* peut être pris en charge par un organisme complémentaire

mise à jour Mars 2024